

Dossier de création d'une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa

Réunion d'information consultation Kite surf – Jet ski – Base nautique Hotel Carayou

Mardi 11 septembre 2012 ; 15 h 00.

Lieu : Hotel Carayou

Présents

Guillaume ROGE – Responsable du windsurf Club

Yoann POTIER – Moniteur de Kite surf

Colin OUDOT – Moniteur de Jet ski

Christian SCHOUMACKER - Plaisancier

Béatrice DE GAULEJAC – Impact Mer

Déroulement

Mme de Gaulejac, chef du projet à Impact Mer, mandatée par le PNRM et pilotant cette étude, se présente et explique l'objectif spécifique de cette rencontre, **d'informer et de consulter les opérateurs des sociétés de kite ou de jet ski fréquentant la zone, sur le projet de création d'une réserve naturelle régionale en baie de Génipa.**

Elle présente avec un diaporama une synthèse de l'avancement du projet : chronologie, rappel des diagnostics, faune, flore et habitats de la Baie de Génipa, usages et pressions, définition des grands enjeux et proposition de zonage.

Les modalités de la concertation sont expliquées : des réunions similaires ont lieu avec chaque type d'acteur. L'ambition de la concertation est d'impliquer les acteurs dans la mise en place de règles d'usage de l'espace. A l'issue des réunions d'information – consultation, un comité technique se réunira afin d'examiner les propositions.

Le processus est transparent ; un compte rendu de chacune des réunions d'information consultation, concertation des différents acteurs est établi et après validation, consultable sur un site internet du PNRM (lien pour information) :

<http://partage.mescontenus.orange.fr/n/6642/share/LNKFhasodB4pnz7mn4rQH0VSeITK/>

L'objectif du projet est de protéger un écosystème aux fonctions écologiques majeures (nursérie, habitat, lieu d'alimentation, de reproduction, filtration des eaux, stabilisation des sédiments, protection des houles...) présentant une grande diversité et des espèces endémiques, tout en intégrant les activités et les acteurs présents.

La consultation des acteurs se fait sous forme de questions ouvertes.

Les participants présentent leur activité.

Le club de **windsurf** et de **kitesurf** de l'hôtel du Carayou existe depuis 14 ans ; il est le seul dans ce domaine à fréquenter la baie de Fort-de-France.

L'école de kite "kouleur kite" n'existe plus depuis 4 ans.

Le wind surf ainsi que le paddle se pratique devant l'hôtel, en dehors de la zone du projet.

Le kite surf est une activité saisonnière qui se pratique de début décembre à fin juillet seulement les jours de bon vent. La mise à l'eau des débutants se fait dans un secteur de haut fond au niveau de la caye San Justan, située au vent de l'hôtel et qui permet 4 km de dérive. Ce lieu de départ est balisé par 4 drapeaux fixes. La fréquentation maximale est de 4 élèves simultanément. Les sorties durent 3 heures, le matin ou l'après midi. La présence sur la zone de départ est limitée à la maîtrise de la voile, les élèves se déplaçant ensuite vers des zones plus profondes.

Les sportifs confirmés n'utilisent pas cette zone de départ.

Les personnes présentes ont conscience de l'impact potentiel de leur activité sur l'herbier. Néanmoins, le niveau d'eau constitue une réelle contrainte et la présence sur le site est limitée dans le temps (1h). Le balisage de la zone de départ permet une fréquentation localisée située sur la moitié seulement du haut fond.

Afin de diminuer l'impact potentiel sur les herbiers, les participants proposent la mise en place de mouillages permanents qui éviterait les jets d'ancre sur la zone. Ils pourraient participer à leur mise en place, ou cette action pourrait s'inscrire dans le cadre du plan de gestion. Une évaluation de l'état de santé de l'herbier spécifiquement dans la zone de départ permettrait d'en suivre son évolution et de quantifier l'impact réel de l'activité sur l'écosystème dans ce secteur.

La mise en place d'une passerelle de départ est évoquée, mais elle paraît peu réaliste en égard à la fréquentation de la baie.

La société de **jet ski** "Air Jet", basée également à l'hôtel Carayou, organise des randonnées en jet-ski dans la baie de Fort-de-France. Les autres structures contactées ne naviguent pas dans cette zone (Jet Caraïbes, Antilles sur jet, DD Loc).

Jet attitude organise occasionnellement des événements sportifs encadrés, avec l'agrément de la préfecture, à Fort-de-France, au Vauclin, à Schoelcher ou au Diamant.

Les clubs de scooter des mers sont regroupés au sein de la Fédération Française de Jet Ski.

Une forte augmentation de la plaisance à moteur est notée dans la baie de Fort-de-France. Il existe des zones de mise à l'eau et de départ (canal Cocotte, Morne Cabri).

Les jet ski privés viennent essentiellement de Schoelcher et de Fort de France. Les particuliers ne sont pas rattachés à des structures sportives, et n'ont pas de réglementation spécifique autre que celle relative au milieu maritime ; un permis côtier suffit à la pratique de cette activité.

La société Air jet propose deux types de randonnées, de 1/2h à 1 h. La baie de Fort de France est une zone facile pour la navigation. En initiation, il s'agit de promenade tout public, toujours encadrée, avec une clientèle locale ou extérieur. Le permis côtier n'est pas obligatoire lorsque les pratiquants sont encadrés par une personne titulaire d'un brevet d'état (maximum 4 jet ski d'une puissance de 75 KWh).

La société dispose de deux parcours agréés par les affaires maritimes et d'une déclaration d'activité sportive de la DJS.

La possibilité de couper le moteur à l'arrêt est évoquée ; cela entraîne une augmentation du tirant d'eau ; les scooters des mers ne s'arrêtent pas dans les zones peu profondes sinon la vase est aspirée au départ.

Il existe également dans la baie de Fort-de-France un parcours de ski nautique mais qui n'est pas fréquenté.

Quel est votre avis sur les autres activités dans la zone marine du projet ?

Les participants constatent qu'en l'absence de contrôle, la réglementation de la vitesse dans la zone des 300 m n'est pas respectée. Par contre, ils soulignent que le club respecte les règles de savoir vivre, en limitant leur vitesse dans le canal cocotte et à proximité des autres acteurs (plaisanciers, marins pêcheurs, kayak). Toutefois, plus la vitesse est élevée, moins le tirant d'eau est important, ce qui permet de passer dans des petits fonds.

Les personnes présentes reconnaissent l'impact sonore engendré par leur activité.

La mise en place de secteur à vitesse réduite ou des contrôles dans la zone des 300 m permettraient de diminuer la nuisance sonore sur l'avifaune ; néanmoins cela fera disparaître l'intérêt de la zone pour le jet ski et les sorties mangrove seront donc supprimées. En effet, cette activité est coûteuse et les pratiquants souhaitent de la vitesse dans leur déplacement.

Plus de 50 % des sorties du club en jet ski ont lieu dans la zone du projet, mais le club est prêt à s'adapter et à déplacer ses parcours.

Les participants déplorent l'image négative du jet ski du fait de mauvaises pratiques de certains individus isolés.

Comment percevez vous la fréquentation du petit îlet et du gros îlet ?

Les participants ne perçoivent pas de surfréquentation de la zone; l'utilisation du ponton est respectée au Petit Ilet, et si les plaisanciers sont trop nombreux, ils se déplacent. La baie de Fort-de-France constitue essentiellement un lieu de passage, au départ de Port Cohe et du Neptune Club vers Grande Anse ou les Anses d'Arlets.

La mise en place de mouillages permanents ou d'une réglementation de l'accès aux îlets par la mer ne leur paraît pas nécessaire.

Rencontrez vous des conflits d'usage avec d'autres utilisateurs du milieu ?

Des conflits existent entre les planchistes et des plaisanciers a moteur qui ne respectent pas les limitations de vitesse ni les règles de savoir vivre.

Un bateau off shore est signalé ne respectant ni les distances à la côte, ni les planchistes, ni les baigneurs, et un accident est à craindre.

Afin de ne pas gêner les chasseurs dans leur activité, le club de jet ski évoque la possibilité de faire la ballade mangrove uniquement durant l'après midi lorsque la chasse n'est pas pratiquée.

Enfin, les participants sont favorables au projet et considèrent que la protection de la nature et de cet environnement particulier est une nécessité; ils sont fortement intéressés par la signature d'une charte environnementale avec l'organisme gestionnaire.

La réunion se termine à 17 h 30.